

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

#### Arrêté du 5 juillet 2022 portant modification de l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération des secouristes français Croix Blanche

NOR : IOME2219768A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-9 ;

Vu les arrêtés du 27 février 2017 relatifs aux agréments des associations de sécurité civile dénommés respectivement « A », « B », « C » et « D » ;

Vu l'arrêté du 6 août 2021 renouvelant l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération des secouristes français Croix Blanche ;

Vu la demande de modification d'agrément de la Fédération des secouristes français Croix Blanche du 10 janvier 2022 concernant les comités de l'Allier, du Lot, de la Somme, de la Haute-Savoie et de la Guyane ;

Vu la demande de modification d'agrément de la Fédération des secouristes français Croix Blanche du 8 avril 2022 concernant le comité des Hautes-Alpes ;

Vu la demande de modification d'agrément de la Fédération des secouristes français Croix Blanche du 25 mai 2022, demandant l'ajout d'agréments pour les comités de Meurthe-et-Moselle et du Morbihan, complétée le 27 juin 2022 ;

Vu les avis des préfetures concernées,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe visée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 6 août 2021 est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 juillet 2022.

Pour le ministre et par délégation :  
*L'adjointe au sous-directeur  
des services d'incendie  
et des acteurs du secours,*  
C. BACHELIER

## ANNEXE

## LISTE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX (CD)

CD	A - Secours aux personnes	A - Sauvetage aquatique	B - Soutien et accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes	C - Encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations	D - Point d'alerte et de premiers secours (PAPS)	D - Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)	D – PAPS - sécurité de la pratique des activités aquatiques	D – DPS - PE à GE - sécurité de la pratique des activités aquatiques
CD 01	x		x	x	x	x		
CD 03	x		x		x	x		
CD 05	x	x			x	x	x	x
CD 06					x	x		
CD 10	x		x	x	x	x		
CD 13	x	x			x	x	x	x
CD 19	x		x	x	x	x	x	x
CD 22	x			x	x	x		
CD 26	x				x	x		
CD 27	x		x	x	x	x	x	x
CD 28					x	x		
CD 29	x	x		x	x	x	x	x
CD 31	x				x	x		
CD 32	x		x	x	x	x		
CD 33	x		x	x	x	x		
CD 34	x	x			x	x	x	x
CD 35	x		x	x	x	x		
CD 37				x	x	x		
CD 38	x		x	x	x	x	x	x
CD 41	x				x	x		
CD 42	x		x	x	x	x	x	x
CD 44	X		x	x	x	x		
CD 45	x	x	x	x	x	x	x	x
CD 46			x	x	x	x		
CD 49	x		x	x	x	x		
CD 51	x		x		x	x		
CD 54	x		x	x	x	x		
CD 56	x				x	x	x	
CD 57	x		x	x	x	x		
CD 58					x			
CD 59	x	x			x	x	x	x
CD 60	x		x	x	x	x	x	x
CD 62	x		x		x	x		

CD	A - Secours aux personnes	A - Sauvetage aquatique	B - Soutien et accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes	C - Encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations	D - Point d'alerte et de premiers secours (PAPS)	D - Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)	D - PAPS - sécurité de la pratique des activités aquatiques	D - DPS - PE à GE - sécurité de la pratique des activités aquatiques
CD 63	x		x	x	x	x	x	x
CD 66	x	x	x	x	x	x	x	x
CD 67	x		x	x	x	x		
CD 68	x		x	x	x	x		
CD 69	x	x	x	x	x	x	x	x
CD 71	x				x	x		
CD 72	x	x	x	x	x	x	x	x
CD 74	x		x	x	x	x		
CD 75	x				x	x	x	x
CD 76	x		x	x	x	x	x	x
CD 77	x	x	x	x	x	x	x	x
CD 78	x		x	x	x	x	x	x
CD 80					x	x	x	x
CD 83	x	x	x	x	x	x	x	x
CD 84	x		x	x	x	x	x	x
CD 85			x					
CD 87	x				x	x		
CD 88	x	x			x	x	x	x
CD 89					x	x		
CD 91	x	x	x	x	x	x	x	x
CD 92					x	x		
CD 93	x		x	x	x	x		
CD 94	x		x	x	x	x		
CD 95	x				x	x		
CD 971	x				x	x	x	x
CD 973	x		x	x	x	x		
CD 974	x	x	x	x	x	x	x	x
CD 987					x		x	